

Siège

Administratif  
41, rue Joseph  
Python  
75020 PARIS

Siège social  
254, rue Saint  
Jacques  
75005 PARIS

contact@fnsf.org  
www.fnsf.org

# Manifeste

## pour l'inscription de la langue des signes française dans la Constitution de la République française

La langue des signes française (LSF) est la langue des sourds français. Elle est aux sourds français qui en font le choix ce que la langue française est aux entendants français.

La loi 2005-102 du 11 février 2005 a officiellement reconnu à son article 75 la LSF : « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. [...] Sa diffusion dans l'administration est facilitée. »

Aujourd'hui, en février 2019, 14 ans après sa promulgation, nous constatons que la loi n'est pas encore appliquée partout. Des sourds n'ont pas accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la justice, à la culture, en LSF !

La Constitution de la République française assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction. L'égalité des citoyens sourds français ne peut être possible sans reconnaissance constitutionnelle de la langue des signes française.

Inscrire la LSF dans la Constitution correspond à une recommandation de l'Union européenne et de l'ONU.

***C'est pourquoi nous demandons l'inscription de la LSF à l'article 2 de la Constitution : « La République reconnaît la langue des signes française comme la langue des sourds français qui en font le choix ».***

Quelles conséquences ?

- 1/ L'égalité des sourds français avec les entendants français.
- 2/ La clarification du statut légal de la langue des signes française pour permettre l'application de la loi.
- 3/ La garantie pour les sourds de pouvoir utiliser la langue des signes française selon leur choix.
- 4/ L'accès à la pleine citoyenneté pour les sourds, sans discrimination.

**Ensemble, soutenons l'inscription de la langue des signes française à l'article 2 de la Constitution de la République française pour garantir l'égalité des sourds qui font le choix de l'utiliser !!!**

Membre de la  
Fédération  
Mondiale des  
Sourds



World Federation of The Deaf

Membre de  
l'Union  
Européenne des  
Sourds

